

Ligue de Sport Adapté

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Septentrion
Audit
cabinet neveux

SARL au capital de 10 000 € inscrite
sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

999, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

Ligue Sport Adapté Hauts de France

60 rue de Ravennes

59910 Bondues

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Ligue Sport Adapté des Hauts de France** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations comptables retenues, la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, les fonds dédiés et la conformité de la présentation des comptes au règlement ANC 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 18/03/2024

SEPTENTRION AUDIT
I/DUPONT
Commissaire aux Comptes
Gérante Associée



LIGUE SPORT ADAPTE DES HAUTS DE FRANCE
BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 12/03/2024

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent			
	31/12/2023 (12 mois)		31/12/2022 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	125	125				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	4 480	4 480				
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	213 513	79 445	134 068	16,80	31 297	3,80
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	200		200	0,03	200	0,02
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	218 317	84 049	134 268	16,83	31 497	3,83
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	3 000		3 000	0,38	15 153	1,84
Créances usagers et comptes rattachés	8 710		8 710	1,09	31 204	3,79
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel					467	0,06
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	18 650		18 650	2,34	55 117	6,89
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	633 348		633 348	79,37	689 898	83,79
Charges constatées d'avance	24		24	0,00	28	0,00
TOTAL (II)	663 731		663 731	83,17	791 867	96,17
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	882 048	84 049	797 999	100,00	823 365	100,00



LIGUE SPORT ADAPTE DES HAUTS DE FRANCE
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 12/03/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	232 471	29,13	232 471	28,23
Ecarts de réévaluation				
Réserves	372 010	46,62	387 358	47,05
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-16 640	-2,08	-15 348	-1,85
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports	24 000	3,01	30 000	3,64
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	18 868	2,36	20 000	2,43
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	630 710	79,04	654 482	79,49
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement			13 750	1,67
. Sur autres ressources	94 963	11,90	100 660	12,23
TOTAL(III)	94 963	11,90	114 410	13,90
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 759	2,23	12 168	1,48
Autres	33 568	4,21	42 305	5,14
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	21 000	2,63		
TOTAL(IV)	72 326	9,06	54 473	6,62
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	797 999	100,00	823 365	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

LIGUE SPORT ADAPTE DES HAUTS DE FRANCE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 12/03/2024

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens	18 707		18 707	100,00	9 203	100,00	9 504	103,27	
Prestations de services									
Montants nets produits d'expl.	18 707		18 707	100,00	9 203	100,00	9 504	103,27	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			237 113	N/S	270 996	N/S	-33 883	-12,49	
Cotisations			19 447	103,96	25 000	271,65	-5 553	-22,20	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			32 607	174,30	31 226	339,30	1 381	4,42	
Autres produits									
Reprise sur provisions, dépréciations			6 073	32,46	7 006	76,13	-933	-13,31	
Transfert de charges									
Sous-total des autres produits d'exploitation			295 240	N/S	334 228	N/S	-38 988	-11,66	
Total des produits d'exploitation (I)			313 947	N/S	343 431	N/S	-29 484	-8,58	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			3 050	16,30	1 403	15,25	1 647	117,39	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			3 050	16,30	1 403	15,25	1 647	117,39	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital			1 132	6,05			1 132	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			1 132	6,05			1 132	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			318 129	N/S	344 833	N/S	-26 704	-7,73	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-16 640	-88,94	-15 348	-166,76	-1 292	-8,41	
TOTAL GENERAL			334 769	N/S	360 181	N/S	-25 412	-7,05	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements			51 057	272,93	42 732	464,33	8 325	19,46	
Autres achats non stockés			17 683	94,53	16 629	180,69	1 054	6,34	
Services extérieurs			36 199	193,51	45 248	491,67	-9 049	-19,99	
Autres services extérieurs			3 265	17,45	3 850	41,83	-585	-15,18	
Impôts, taxes et versements assimilés			167 865	897,34	181 413	N/S	-13 548	-7,46	
Salaires et traitements			39 426	210,76	41 107	446,67	-1 681	-4,08	
Charges sociales									
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									



LIGUE SPORT ADAPTE DES HAUTS DE FRANCE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 12/03/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	18 215	97,37	11 913	129,45	6 302	52,90
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			13 750	149,41	-13 750	-100,00
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 060	5,67	2 887	31,37	-1 827	-63,27
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (I)	334 769	N/S	359 530	N/S	-24 761	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			584	6,35	-584	-100,00
Sur opérations en capital			67	0,73	-67	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)			651	7,07	-651	-100,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	334 769	N/S	360 181	N/S	-25 412	-7,05
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	334 769	N/S	360 181	N/S	-25 412	-7,05

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature			5 047			
TOTAL			5 047			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole			5 047			
TOTAL			5 047			



Annexe association

PREAMBULE

L'objectif statutaire de la ligue Sport Adapté est de permettre à toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique, quelles que soient ses capacités, de pratiquer la discipline sportive de son choix dans un environnement favorisant son plaisir, sa performance, sa sécurité et l'exercice de sa citoyenneté

Activités

Ainsi la Ligue Sport Adapté oeuvre au Développement de la diversité de l'offre de pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique".

Elle a notamment pour missions de :

Développer l'accès au Haut niveau de la Fédération et accompagner les sportifs de Haut Niveau dans leur projet de performance :

Préparer la relève sportive et faire émerger les besoins pour accéder à la pratique sportive pour les jeunes et la Petite enfance

Rendre accessible le sport pour tous et sport santé avec des manifestations sportives non compétitives

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 797 999.20 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 16 640.22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/03/2024 par le comité directeur.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.



PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	De 05 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 5 ans
Mobilier	de 03 à 5 ans



Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.



Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	125			125
Immobilisations corporelles	97 007	120 985		217 992
Immobilisations financières	200			200
TOTAL	97 332	120 985		218 317

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	125			125
TOTAL I	125			125
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	4 480			4 480
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	18 560	1385		19 945
Matériel de transport	18 511	14624		33 135
Matériel de bureau et informatique	24 159	2 205		26 364
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	65 710	18 214		83 924
TOTAL GENERAL (I+II)	65 835	18 214		84 049



Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	8 710	8 710	
Autres créances	21 650	21 650	
Charges constatées d'avance	24	24	
TOTAL	30 384	30 384	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	18 650
TOTAL	18 650



Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	232 471				232 471
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	30 000			6 000	24 000
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	387 358	-15 348			372 010
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 348		-16 640	-15 348	-16 640
Dont générosité du public					
Situation nette	634 482	-15 348	-16 640	9 348	611 842
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	20 000			1132	18 868
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	654 482	-15 348	-16 640	8 215	630 709
TOTAL dont générosité du public					



Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations Montant global	Utilisations Dont remboursements	Transferts	A la clôture Montant global	A la clôture Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	13 750		13 750				
Contrib financ autres org							
Ressources liées à la générosité du public	100 660		100 660				
TOTAL	114 410		114 410				



Reprises

Pour les immobilisations amortissables, il a été convenu de rapporter en produits le montant de l'acquisition sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

Ainsi le montant reçu de 100 660€ pour l'acquisition de l'adapt truck sera repris en produits sur une durée de 8 années identique à la durée retenue pour l'amortissement

Reprise en produits Du fonds dédiés	Montant du Fonds dédiés amortissables l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Adapt Truck	100 660	5 697		94 963



Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Region Haut de France	adapt truck	20 000			20 000
TOTAL		20 000			20 000

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Region Haut de France	Adapt truck	0	1132		1132
TOTAL					

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	17 759	17 759		
Dettes fiscales et sociales	31 374	31 374		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 193	2 193		
Produits constatés d'avance	21 000	21 000		
TOTAL	72 326	72 326		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	6 648
Dettes fiscales et sociales	13 887
Autres dettes	2 193
TOTAL	22 728



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Conseil Regional	Accompagnement	51 000	40 800	10 200		
ANS-FFSA	Projet Sportif	34 000	34 000			
ARS	Bouger avec le spt	35 000	35 000			
ARS	J'apprends à nage	7 500	7 500			
Conseil Regional	Aide à l'emploi	29 000	27 750	1 250		
ANS	ESQ	52 800	52 800			
ANS	Consolidation poste	12 000	12 000			
Fondation de France	Adapt truck	15 000	15 000			
TOTAL		236 300	224 850	11 450		

Eléments significatifs ou importants

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant



Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	7	
TOTAL	8	0

Nature et évaluation des contributions volontaires

Il n'a pas été relevé de contribution volontaire notamment de mécénat de compétence en nature.

